«Horizons» N°3489 - Mardi 17 Juin 2003

Commémoration de la journée africaine de l'Enfance

Les efforts déployés par notre pays en matière de défense des droits des enfants mis en exergue par le représentant de l'UNICEF

Notre pays a célébré hier, à l'instar de la communauté internationale, la journée africaine de l'Enfance sous le thème « Enregistrement des naissances ».
La commémoration de cette journée dans notre pays a été marquée par de nombreuses activités de sensibilisation et de mobilisation sur des sujets en rapport avec les enfants et leur situation dans notre pays.
Dans ce cadre, les locaux de l'Assemblée Nationale ont abrité hier la cérémonie de commémoration de cette journée organisée par le secrétariat d'Etat à la Condition Féminine et le secrétariat d'Etat chargé de l'Etat-civil en collaboration avec le Fond des Nations Unies pour l'Enfance et les Populations.
Cette cérémonie a été marquée par une allocution de la secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, dans laquelle elle a indiqué que notre pays a été parmi les premiers Etats à ratifier la convention internationale sur les droits de l'Enfance.
La secrétaire d'Etat a ajouté que le Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya accorde une importance particulière aux questions liées à l'Enfance parce qu'elle occupe une place de choix dans le projet de société moderne à la réalisation duquel il ne cesse d'œuvrer.
Pour sa part, le représentant de l'UNICEF, dans une allocution pour la circonstance, a souligné le rôle de cette institution onusienne pour l'Enfance et mis en exergue l'appui dont bénéficie les enfants de la part du Fonds des Nations Unies pour la Population en particulier en matière d'actions pour le respect du droit de l'Enfance. Il a indiqué que l'enregistrement à la naissance constitue un droit fondamental.
Il a enfin exprimé la satisfaction de l'UNICEF pour les efforts entrepris par le Gouvernement mauritanien en faveur de la vulgarisation, de la promotion et de la défense des droits de l'Enfance.